

Lab Alliance 2021
Modalités de l'entente

Les présentes conditions générales (les « **conditions générales** ») du programme de remise Lab Alliance 2021 (le « **programme de remise** ») complètent les modalités de vente que vous avez conclues avec DENTSPLY Canada Ltd ou l'une de ses sociétés affiliées (collectivement, « **DENTSPLY SIRONA** » ou « **nous** ») qui régissent l'utilisation des produits et/ou services DENTSPLY SIRONA que vous avez achetés.

1. **Admissibilité.** Ce programme de remise est offert par DENTSPLY SIRONA aux laboratoires dentaires et aux cliniques de denturologie situés au Canada qui achètent au moins dix mille dollars canadiens (10 000 CAD) de produits DENTSPLY SIRONA pendant la durée du programme (les « **laboratoires admissibles** »). Tout laboratoire ou toute clinique de denturologie admissible qui ne satisfait pas au niveau d'achats requis ne peut obtenir de remises. Il y a une limite d'une (1) inscription au programme de remise par laboratoire ou clinique de denturologie admissible. L'inscription au programme One DS Canada annulera l'inscription à ce programme de remise et ces conditions générales.
2. **Durée du programme.** Le programme de remise commencera officiellement du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 (la « **durée du programme** »). Veuillez noter que si les présentes conditions générales sont signées ou soumises par un laboratoire ou une clinique de dentisterie admissible après le 30 septembre 2021, les achats de consommables de laboratoire effectués au cours de l'année ne donnent droit à aucune remise en espèces.
3. **Achats admissibles.** Les produits DENTSPLY SIRONA suivants sont admissibles au présent programme de remise et sont dénommés ci-après « **Produits DS** » :
 - a. **Consommables de laboratoire.** Les achats de produit de laboratoire consommable admissibles DENTSPLY SIRONA effectués par l'entremise d'un revendeur agréé au Canada sont admissibles à ce programme de remise.
 - b. **Équipement inLab.** Les achats d'équipement inLab effectués par l'entremise d'un revendeur agréé au Canada sont admissibles à ce programme de remise. Les fours Multimat Cube qui sont offerts auprès de deux revendeurs agréés sont également admissibles. De plus, les comptes Alliance peuvent bénéficier d'une garantie inLab prolongée exclusive d'un an.

Lorsqu'un participant retourne ou échange des produits DS achetés, ces retours doivent être pris en compte dans le calcul des remises (comme indiqué ci-dessous). Les produits achetés dans le cadre de la présente sont destinés uniquement à l'usage exclusif par le laboratoire admissible et non aux fins de revente. Certains équipements de laboratoire sont exclus de ce programme de remise. Voir le barème ci-joint pour plus de détails.

4. **Calcul des remises.** Le montant des remises sera calculé à l'aide du barème joint aux présentes selon les achats admissibles du laboratoire participant pendant la durée du programme. DENTSPLY SIRONA calculera les achats admissibles de produits DS en utilisant le prix réel payé par le laboratoire ou la clinique de denturologie au revendeur ou directement à DENTSPLY SIRONA. Ce prix est net de tout rabais ou crédit déclaré ou offert par DENTSPLY SIRONA ou par le revendeur. Les taxes canadiennes applicables (c.-à-d. la taxe sur les produits et services, la taxe de vente du Québec et/ou la taxe de vente harmonisée), les frais de transport et les autres dépenses liées aux transactions découlant d'un achat de produits ne sont pas inclus dans le montant total des achats. Pour qu'un achat soit admissible, ces produits DS doivent être commandés et facturés dans le cadre de la période du programme. Tout achat d'équipement inLab permettra automatiquement au laboratoire ou à la clinique participants de passer à un niveau de récompense supérieur avec une remise sur les consommables d'au moins 5 % pour l'année et une remise d'au plus 9 % sur les consommables pour l'année.
5. **Paiements.**
 - a. Les remises pour les achats de produit consommable seront émises automatiquement au laboratoire ou à la clinique de denturologie admissible 60 à 90 jours suivants la réception par DENTSPLY SIRONA des données de facturation fournit par le ou les revendeurs agréés.
 - b. Les remises pour les achats d'équipement inLab seront émises comme suit :
 - (i) pour les achats effectués entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2021, les remises seront émises au plus tard le 31 décembre 2021 ;

(ii) pour les achats effectués entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2021, les remises seront émises au plus tard le 31 mars 2022.

c. Les remises en espèces sont payables en dollars canadiens seulement. Les chèques seront envoyés au nom et à l'adresse du laboratoire ou de la clinique de denturologie figurant au dossier de DENTSPLY SIRONA. Chaque clinique de denturologie ou laboratoire admissible doit s'assurer que leurs renseignements auprès de DENTSPLY SIRONA sont exacts, afin de faciliter l'émission des remises en temps opportun et de façon précise. Les remises ne peuvent être attribuées, échangées, vendues, remplacées, marchandées, données ou autrement transférées. DENTSPLY SIRONA n'est pas responsable des paiements de remise perdus ou volés effectués en vertu des présentes.

6. **Consentement au partage de données.** En participant au programme de remise, les participants autorisent expressément DENTSPLY SIRONA et ses revendeurs agréés à partager les renseignements sur les achats et le compte du participant afin d'assurer le suivi approprié des achats aux fins de calculs des remises.

Dans le cas où DENTSPLY SIRONA aurait des questions concernant les achats ou l'historique des comptes, les participants s'engagent à collaborer à l'examen de ces achats afin de faciliter la validation de tout aspect du programme de remise. Les remises qui ne peuvent être vérifiées et/ou calculées à la satisfaction de DENTSPLY SIRONA sont soumises à la rectification, à l'annulation, à l'exclusion ou à la révocation à la seule discrétion de DENTSPLY SIRONA.

7. **Communications.** En participant au programme de remise, les participants acceptent de recevoir de DENTSPLY SIRONA des communications par courriel, par téléphone ou par la poste, y compris sans restriction, des communications concernant le programme de remise, ainsi que des offres liées au programme de remise. Durant la période du processus d'inscription, les participants seront inscrits au programme de communication électronique de DENTSPLY SIRONA. Si DENTSPLY SIRONA envoie une communication commerciale par courriel, elle inclura un lien permettant aux participants de se retirer du programme de remise. Les participants au programme de remise comprennent et conviennent que, pour offrir le programme de remise, DENTSPLY SIRONA peut recueillir et utiliser des renseignements personnels identifiables au sujet du participant. DENTSPLY SIRONA peut utiliser ces renseignements personnels à des fins de commercialisation et les communiquer aux fournisseurs de services de DENTSPLY SIRONA à cette fin. Ce programme de remise est administré en vertu de la Politique de confidentialité de DENTSPLY SIRONA (disponible à l'adresse <https://www.dentsplysirona.com/en/legal/privacy-policy.html>).

8. **Fin/modification du programme de remise.** DENTSPLY SIRONA SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER ET/OU DE TERMINER LE PROGRAMME DE REMISE ET/OU DE MODIFIER TOUT OU UNE PARTIE DES PRÉSENTES MODALITÉS OU TOUTE CONDITION RELATIVE AU PROGRAMME DE REMISE À TOUT MOMENT LE 30 JUIN 2021 OU APRÈS CETTE DATE, ET À NOTRE UNIQUE DISCRÉTION, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LE DROIT D'INTERROMPRE OU DE MODIFIER TOUT AVANTAGE DU PROGRAMME DE REMISE, DE FUSIONNER LE PROGRAMME DE REMISE AVEC UN AUTRE PROGRAMME DE RÉCOMPENSES OU D'AJUSTER LA FAÇON DONT LES REMISES SONT GAGNÉES, CALCULÉES OU HONORÉES. IL EST POSSIBLE QUE VOUS PERDIEZ DES REMISES À LA SUITE DE FUTURS CHANGEMENTS DU PROGRAMME DE REMISE OU SI NOUS CESSONS LE PROGRAMME DE REMISE OU SI NOUS JOIGNONS LE PROGRAMME DE REMISE AVEC UN AUTRE PROGRAMME DE RÉCOMPENSES. DENTSPLY SIRONA S'EFFORCERA DE FOURNIR AU MOINS TRENTE (30) JOURS D'AVIS DE MODIFICATIONS À CE PROGRAMME DE REMISE.

9. **Règlement des litiges.** Tout litige lié aux présentes conditions générales et à l'objet des présentes doit être soumis à un arbitrage exécutoire administré par l'**Association d'Arbitrage Canadienne** (« l'AAC ») en vertu de ses **règles d'arbitrage accéléré applicables**. Les parties conviennent que les règles d'arbitrage accéléré de l'AAC donnent aux parties une opportunité équitable de présenter leur cause et de répondre à l'autre partie. Les participants conviennent que toute réclamation ne peut être intentée qu'à titre individuel et non en tant que demandeur ou membre d'un groupe dans une prétendue procédure collective ou représentative. À moins que le participant et DENTSPLY SIRONA n'en conviennent autrement, l'arbitre ne peut consolider la réclamation de plus d'un participant et ne peut présider aucune forme de représentation ou de recours collectif. L'arbitre désigné par l'AAC aura le pouvoir exclusif de résoudre tout litige ou différend relatif à l'interprétation, l'applicabilité, le caractère exécutoire ou la formation de cet accord d'arbitrage. Toutes les réclamations doivent être présentées dans un délai **d'un (1) an** suivant la fin du programme de remise. Les participants et DENTSPLY SIRONA reconnaissent et conviennent que le recours pour toute réclamation en vertu des présentes est limité aux dommages réels, et en aucun cas une partie ne sera en droit de récupérer des dommages punitifs, exemplaires, consécutifs ou accessoires ou de faire multiplier ou augmenter d'une autre manière les dommages, y compris les frais juridiques ou d'autres coûts connexes de

présentation d'une réclamation, ou d'annuler la présente entente ou de demander une injonction ou tout autre redressement équitable.

10. Divers.

- a. La loi fédérale ou provinciale peut exiger la divulgation par le participant des rabais, remises ou autres réductions de prix reçus, directement ou indirectement, conformément à ce programme de remise, dans les réclamations, frais ou rapports adressés aux programmes de soins de santé fédéraux, y compris Medicare. Le participant reconnaît par la présente cette obligation et garantit et déclare qu'il rapportera et divulguera correctement, et reflétera de manière appropriée toute réduction de prix reçue et tous les montants payés en vertu des présentes (y compris toutes les remises) sous forme de rabais dans la mesure requise par les lois et les règlements provinciaux et fédéraux applicables.
- b. Si une disposition des présentes conditions générales est, pour quelque raison que ce soit, considérée comme invalide ou inapplicable, les autres dispositions des présentes conditions générales resteront applicables et la disposition invalide ou inapplicable sera réputée modifiée afin qu'elle soit valide et exécutoire dans la mesure maximale permise par la loi. Toute renonciation ou tout défaut d'application d'une disposition des présentes conditions générales à une occasion ne sera pas considéré comme une renonciation à une autre disposition ou à une telle disposition à une autre occasion. Les participants ne peuvent pas céder ou transférer ces conditions générales, ni aucun de leurs droits ou obligations aux présentes, en tout ou en partie sans le consentement écrit de DENTSPLY SIRONA. DENTSPLY SIRONA peut librement céder ou transférer ces conditions générales. Toute cession ou tout transfert en violation de ce qui précède est nul. Les présentes conditions générales sont les modalités définitives, complètes et exclusives entre vous et DENTSPLY SIRONA en ce qui concerne l'objet des présentes et remplacent et fusionnent toute discussion entre vous et DENTSPLY SIRONA en ce qui concerne cet objet. Si vous n'êtes pas satisfait d'un aspect du programme de remise à tout moment, votre seul et unique recours consiste à cesser de participer au programme de remise.
- c. Les participants comprennent et conviennent que, dans la mesure permise par la loi, en aucun cas DENTSPLY SIRONA, ses administrateurs, dirigeants, employés ou agents ne seront responsables des dommages-intérêts ou des pertes réels, quels qu'ils soient, quels qu'en soient les causes et quelle que soit la théorie de la responsabilité, liée de quelque façon au présent programme de remise, même si DENTSPLY SIRONA a été avisée de la possibilité de tels dommages ou pertes. Dans la mesure permise par la loi, les participants assument tous les risques associés à ce programme de remise, y compris sans limitation, tous les risques associés à l'achat, à l'installation et à l'entretien de l'équipement visé par ce programme. Chaque participant libère DENTSPLY SIRONA, ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires de toute demande de dommages, de décès ou de blessures à des personnes ou à des biens découlant de quelque façon que ce soit du présent programme de remise, y compris l'installation et l'entretien de l'équipement d'immobilisation, des pièces associées et des consommables visés par le présent programme, à l'exception de ceux causés par les actes de négligence intentionnels ou grossiers ou les omissions de DENTSPLY SIRONA. L'accumulation de remises, d'autres crédits et avantages ne confèrent aux laboratoires admissibles aucun droit acquis en ce qui concerne le programme de remise, y compris, sans s'y limiter, les récompenses ou avantages.